

## **Arrêté fédéral**

### **sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2007 à 2009 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité**

du 13 décembre 2006

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 70, al. 2, de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire<sup>1</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 2006<sup>2</sup>,

*arrête:*

#### **Art. 1**

L'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2007 à 2009 (WEF 07–09) de Davos est approuvé.

#### **Art. 2**

Le service d'appui à l'occasion du WEF 07 durera au plus du 15 au 29 janvier 2007 (15 jours).

#### **Art. 3**

L'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des rencontres annuelles du WEF 08 et du WEF 09 est approuvé en ce qui concerne les tâches, les moyens engagés et la durée du service d'appui, dans le même cadre et les mêmes proportions que celui du WEF 07.

#### **Art. 4**

Avant et après les rencontres annuelles du WEF 07–09, le DDPS fait rapport sur l'engagement de l'armée aux commissions de politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats.

<sup>1</sup> RS 510.10

<sup>2</sup> FF 2006 5351

**Art. 5**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 18 septembre 2006

Le président: Rolf Büttiker

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 13 décembre 2006

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist

Le secrétaire: Ueli Anliker